

**CAHIER DES CHARGES
RELATIF A L'HABILITATION
à un dispositif de formation
à la prévention des risques
professionnels**

**Dispositions spécifiques
du dispositif
EvRP/SDC**

Evaluer les risques professionnels
et

Assurer sa mission de salarié désigné compétent en
santé et sécurité au travail



Evaluation des risques
professionnels



Salarié désigné
compétent

Sommaire

1.	INTRODUCTION	3
1.1	DISPOSITIONS GENERALES	3
1.2	DISPOSITIONS SPECIFIQUES	3
2.	SPECIFICITES TECHNICO-PEDAGOGIQUES DU DISPOSITIF EVRP/SDC	3
2.1	CRITERES D'APPRECIATION DES PROGRAMMES	4
2.2	CRITERES D'APPRECIATION DU DEROULE PEDAGOGIQUE	4
2.3	CRITERES D'APPRECIATION DU REFERENTIEL D'EVALUATION DES ACQUIS	5
2.4	MODELE DE DECLARATION DES MODALITES DE RATTACHEMENT DU/DES FORMATEUR(S) CERTIFIE(S) A L'ENTITE DEMANDEUSE.....	5

1. Introduction

Le cahier des charges est destiné aux organismes de formation et/ou aux entreprises qui souhaitent déposer une demande d'habilitation auprès de l'Assurance maladie Risques professionnels/INRS pour dispenser des formations conformément au document de référence.

1.1 Dispositions générales

Communes à l'ensemble des dispositifs, les dispositions générales précisent :

- La procédure à suivre ;
- Les obligations des entités ;
- Les justificatifs administratifs à produire pour satisfaire aux conditions d'habilitation.

Les justificatifs administratifs, présents dans le Cahier des charges, conditions générales.

1.2 Dispositions spécifiques

Le présent document précise les dispositions spécifiques au dispositif EvRP/SDC :

- Les justificatifs technico-pédagogiques à produire par l'entité demandeuse ;
- Par justificatif, les critères d'appréciation appliqués pour satisfaire aux conditions d'habilitation

2. Spécificités technico-pédagogiques du dispositif EvRP/SDC

Le dispositif « Evaluer les risques professionnels / Assurer sa mission de salarié désigné compétent en santé et sécurité au travail » est ouvert aux organismes de formation ainsi qu'aux entreprises.

En complément des justificatifs administratifs, la demande d'habilitation devra être **obligatoirement** complétée des justificatifs technico-pédagogiques suivants.

	Pièces à transmettre	Page
1	Programmes de l'ensemble des formations portées par le dispositif EvRP/SDC	4
2	Déroulé pédagogique de la formation « Evaluer les risques professionnels »	4
3	Référentiel d'évaluation des acquis, de la formation citée ci-dessus	5
4	Déclaration sur l'honneur de l'entité que les formateurs certifiés sont salariés, gérant ou employeur de l'entité demandeuse	5

2.1 Critères d'appréciation des programmes

Les programmes envoyés doivent permettre d'apprécier la conformité des formations au document de référence.

Le programme devra **impérativement** faire figurer les éléments suivants :

- L'intitulé de la formation ;
- Le public cible ;
- Le nombre de stagiaires maximum par session ;
- Les pré-requis nécessaires pour s'inscrire à la formation ;
- La durée de la formation ;
- L'organisation de la formation : présence d'intersession ou non, durée de cette intersession ;
- Les objectifs de la formation ;
- Les contenus ;
- Les modalités d'animation ;
- Les modalités d'évaluation.

L'entité transmet les 2 programmes représentant l'ensemble des formations portées par le dispositif EvRP/SDC.

- Evaluer les risques professionnels ;
- Assurer sa mission de salarié désigné compétent en santé et sécurité au travail.

2.2 Critères d'appréciation du déroulé pédagogique

L'appréciation du déroulé pédagogique se fera uniquement sur le déroulé produit pour la formation suivante : « Evaluer les risques professionnels ».

Le déroulé pédagogique de la formation « Assurer sa mission de salarié désigné compétent en santé et sécurité au travail » doit être tenu à disposition et transmis sur demande.

Le déroulé pédagogique transmis décrit l'ensemble des séquences pédagogiques (**y compris le temps d'inter session**). Le déroulé doit **impérativement** intégrer clairement les éléments suivants :

- Les compétences développées ;
- Les objectifs pédagogiques généraux ;
- Les objectifs intermédiaires pour chaque séquence ;
- Les durées de chaque séquence ;
- Les situations pédagogiques, contenus traités de chaque séquence ;
- Les outils pédagogiques et ressources utilisées pour chaque séquence ;
- Les critères d'évaluation des objectifs pédagogiques cités.

Une grille, comprenant l'ensemble des éléments demandés est, **à titre indicatif**, présentée ci-dessous.

Public :		Thème de la séquence :				
		Compétences développées :				
		Objectif pédagogique général :				
FORMATEUR Nom / prénom		Salle :				
		Chantier école :				
		Matériels :				
Objectifs pédagogiques intermédiaires	Durée	Situations pédagogiques, consignes, contenus traités	Méthodes pédagogiques	Outils pédagogiques	Critères de réussite attendus	Critères d'évaluation

La pertinence des choix pédagogiques, la cohérence et l'adaptation des formations seront des critères particulièrement importants.

2.3 Critères d'appréciation du référentiel d'évaluation des acquis

Le référentiel d'évaluation des acquis transmis doit permettre d'apprécier la pertinence des modalités d'évaluation des acquis mises en œuvre lors de la formation suivante :

- Evaluer les risques professionnels,

Les éléments suivants doivent **impérativement** être précisés :

- Les modalités de mise en œuvre : travail sur table, accès ou non à leur documentation... ;
- Les durées des épreuves ;
- Les critères d'évaluation permettant d'évaluer les capacités du stagiaire à « ... » ;
- Les critères de réussite aux épreuves proposées.

Le format du document transmis ne dépassera pas 2 pages et peut prendre la forme d'un tableau comme proposé, à **titre indicatif**, ci-dessous :

REFERENTIEL FORMATION « EVALUER LES RISQUES PROFESSIONNELS »	
Critères d'évaluation	Savoirs et savoir-faire évalués
Etre capable de	Savoirs évalués
1- Cocher les réponses correctes dans un QCM reprenant les exigences réglementaires portant sur l'EvRP issues de la réglementation « travail ».	Connaître la réglementation relative à l'évaluation des risques professionnels (EvRP) Connaître les rôles des représentants du personnel dans le cadre de l'EvRP Connaître les prérogatives de l'inspecteur du travail Connaître...
<i>Durée</i> : 20 minutes	
<i>Modalités de mise en œuvre</i> : Travail sur table	
<i>Critère de réussite</i> : 90% des réponses sont exactes	
2-
<i>Durée</i> :	
<i>Modalités de mise en œuvre</i> : ...	
<i>Critère de réussite</i> : ...	

2.4 Modèle de déclaration des modalités de rattachement du/des formateur(s) certifié(s) à l'entité demandeuse

Je soussigné, Mme. /M.,

[*Fonction*] de la société [*nom de l'entité demandeuse*] atteste par la présente déclaration que le/les formateur(s) certifié(s) rattaché(s) à mon établissement sont : [*raier les mentions inutiles*]

- Salariés
- Gérant / Employeur

- Précisez ici leurs noms et prénoms..... / /.....

Date et signature du déclarant :